



Pose d'un compteur electrique,à qui la charge?

Par **sylvie56**, le **13/08/2009** à **12:10**

Bonjour,

Je viens de louer un local commercial ou il y a les installations electriques et pas de compteur, donc j'aurai aimé savoir qui doit payer? Le bailleur ou le preneur?

Et j'aurais aimé également savoir si les transformations pour créer un accès handicapés est à ma charge, le fait que ce soit la mairie qui m'y oblige?

Merci et cordialement